

RURAL PACT

Donner aux communautés les moyens d'agir en faveur de la vision rurale

Note d'information

Décembre 2024

Table des matières

1. Introduction	1
2. Pourquoi le pacte rural est-il important pour les communautés locales?	2
3. Quelles sont les mesures à prendre pour rapprocher le pacte rural des citoyens?	3
4. Que devraient faire les acteurs locaux?	4
4.1 S'unir autour d'un dirigeant local menant le processus de transformation local	4
4.2 Adopter une structure organisationnelle appropriée permettant une large participation	4
4.3 S'accorder sur une vision et un plan communs comprenant de vastes actions transformatrices	5
5. Que devraient faire les responsables politiques pour rendre l'action possible?	6
5.1 Reconnaître les dirigeants locaux et leurs structures organisationnelles comme des partenaires d'une véritable gouvernance à plusieurs niveaux	6
5.2 Organiser et/ou financer le renforcement des capacités locales	6
5.3 Favoriser une action coordonnée	7
5.4 Améliorer l'accès au financement et réduire la bureaucratie	7

Les informations et opinions contenues dans le présent document sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données qui y figurent et ne peut pas non plus être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette publication.



1. Introduction

Les zones rurales sont essentielles pour l'identité et le bien-être de l'Europe. Toutefois, les communautés rurales de l'Union européenne (UE) sont confrontées à un certain nombre de difficultés, notamment: le dépeuplement et le vieillissement de la population; la détérioration des services publics, tels que l'éducation, la santé ou les transports; la baisse des revenus issus des industries primaires; et les conséquences négatives du changement climatique.

Les politiques publiques tentent de résoudre ces difficultés, mais cette réponse peut être limitée en raison du manque de coordination entre les différents secteurs, de l'insuffisance des financements, de la bureaucratie ou des tentatives d'appliquer des solutions «universelles» sans tenir compte de la spécificité de chaque zone.



**Si vous vous demandez
comment le pacte rural peut
aider votre communauté locale,
ce document est pour vous.**



Financé par
l'Union européenne

2. Pourquoi le pacte rural est-il important pour les communautés locales?

En 2021, la Commission européenne a élaboré, en concertation avec de nombreuses parties intéressées, une [vision à long terme pour les zones rurales de l'UE jusqu'en 2040](#) (vision rurale). Les principales réalisations concernant la vision rurale et les pistes pour l'avenir sont exposées dans le [rapport](#) de la Commission de mars 2024.

La Commission a également mis en place le pacte rural, un mécanisme de collaboration destiné à associer les parties intéressées de l'UE à l'action en faveur de la vision rurale. Le pacte vise à accorder aux questions rurales une place plus importante dans les programmes politiques, à renforcer les capacités grâce à l'apprentissage par les pairs et à la mise en réseau, et à encourager l'action.

Pour compléter l'initiative de la Commission, de nombreuses autorités publiques mettent en place de nouveaux cadres institutionnels ou renforcent ceux qui existent déjà afin de stimuler leurs politiques rurales et de mettre ainsi en œuvre le pacte rural aux niveaux national et régional. Toutefois, des efforts plus soutenus sont nécessaires pour faire en sorte que les communautés locales au niveau des villages, des municipalités ou des sous-régions puissent profiter des avantages du pacte.

Les dix objectifs communs de la vision rurale de l'UE

1. Des espaces attrayants, mis en place dans le cadre d'un développement territorial harmonieux
2. Des acteurs engagés dans une gouvernance multiniveaux et adaptée au lieu
3. Des fournisseurs de sécurité alimentaire, de perspectives économiques, de biens et de services pour la société au sens large
4. Des communautés dynamiques axées sur le bien-être
5. Des communautés inclusives
6. Des sources de nature florissantes
7. Des espaces bénéficiant pleinement de l'innovation numérique
8. Des lieux réunissant des personnes entrepreneuriales, innovantes et compétentes
9. Des lieux vivants dotés de services publics et privés efficaces, accessibles et abordables
10. Des lieux de diversité

Les membres du pacte rural



Autorités publiques aux niveaux local, régional, national et de l'Union



Organisations de la société civile



Entreprises et organisations professionnelles



Établissements universitaires et instituts de recherche



Citoyens

Comment le pacte rural peut-il aider les communautés locales?

Avantages potentiels pour les communautés rurales

- ✓ **Sensibilisation** des autorités et du grand public à l'importance des zones rurales
- ✓ Création d'un cadre pour les **communautés rurales** pour les aider à **faire entendre leur voix** dans les processus et organes décisionnels ainsi qu'à plaider en faveur du renforcement du soutien apporté par les pouvoirs publics aux zones rurales
- ✓ **Examen de toutes les politiques** (logement, santé, éducation, mobilité) sous l'angle des **besoins ruraux** et facilitation de la participation des communautés à leur élaboration et à leur mise en œuvre
- ✓ Mise à disposition d'un espace d'échange et d'**apprentissage mutuel**
- ✓ Amélioration des **capacités des acteurs locaux** en facilitant l'accès aux connaissances, aux compétences techniques, aux informations sur le financement et à la capacité de mise en œuvre pour recenser et examiner les enjeux et les perspectives en milieu rural
- ✓ Recensement et diffusion des **pratiques inspirantes**
- ✓ Mobilisation des parties prenantes afin d'élaborer, de planifier et de mettre en œuvre **une vision stratégique et des actions** en faveur du changement dans le monde rural
- ✓ Plaidoyer en faveur d'une meilleure **coordination des politiques** pour s'attaquer aux problèmes du monde rural de manière globale

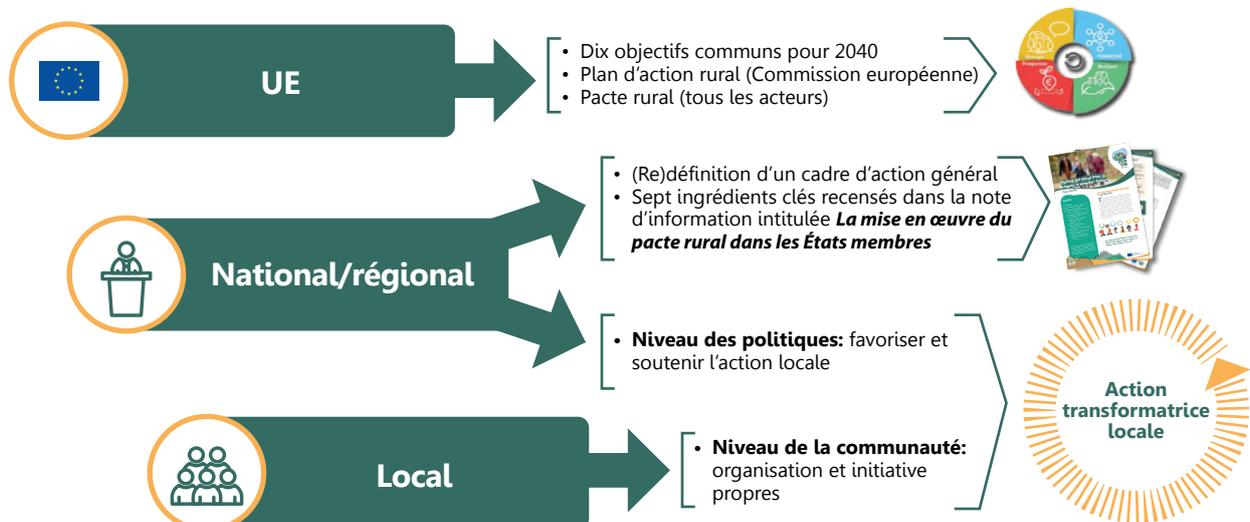
Lien avec les objectifs du pacte rural

- ✓ Objectif 1: **amplifier la voix des zones rurales et leur accorder une place plus importante dans les programmes politiques**
- ✓ Objectif 2: **favoriser la mise en réseau, la collaboration et l'apprentissage mutuel**
- ✓ Objectif 3: **encourager les engagements volontaires à agir en faveur de la vision**

Toutefois, pour que les communautés rurales puissent tirer pleinement parti de ces avantages, les gouvernements nationaux ou régionaux doivent mettre en place un certain nombre d'éléments au niveau de l'élaboration des politiques. Il faudrait un leadership politique fort, des mécanismes permettant d'associer les communautés rurales et de faciliter la mise en réseau et l'apprentissage par les pairs, une stratégie et un plan d'action à long terme, un test rural, ainsi qu'une intégration et une coordination des politiques sectorielles et des sources de financement. Ces éléments ont été décrits dans la publication intitulée *La mise en œuvre du pacte rural dans les États membres* et dans le rapport intitulé «*Enabling factors for rural revitalisation*» [«Facteurs favorables à la revitalisation rurale»].

Bien que cela soit essentiel, le fait d'agir sur la base des politiques générales nationales ou régionales concernant les zones rurales ne suffit pas à garantir que **les différentes communautés locales bénéficient du pacte rural** et peuvent prendre des mesures efficaces pour atteindre les objectifs de la vision rurale. Cela nécessite un effort commun de la part des acteurs locaux — notamment la société civile et les entités privées, les autorités et d'autres acteurs publics — ainsi que des responsables politiques nationaux et régionaux.

Rapprocher le pacte rural des citoyens: qui doit faire quoi?



3. Quelles sont les mesures à prendre pour rapprocher le pacte rural des citoyens?

Les zones rurales étant très diverses, il n'existe **pas d'approche universelle**. Les communautés rurales devront trouver des solutions différentes pour élaborer une réponse adaptée à leurs problèmes locaux et à leurs perspectives.

Néanmoins, il existe un certain nombre d'éléments clés qui facilitent les processus de transformation locaux et donnent aux communautés locales les moyens d'agir. Certains de ces éléments sont mis en œuvre par les communautés locales elles-mêmes, tandis que d'autres doivent être fournis par des autorités des échelons supérieurs pour mettre en place un environnement propice à l'action.

Chaque **communauté rurale** doit élaborer ses propres initiatives répondant à ses besoins spécifiques et adaptées à ses perspectives en fonction de ses cadres culturel et juridique. Il est notamment recommandé que les communautés rurales :

- **s'unissent autour de dirigeants locaux** (personnes ou organisations) susceptibles de mener à bien la transformation de la zone rurale;
- adoptent une **structure organisationnelle** appropriée (organisation et mécanismes décisionnels) permettant une large participation;
- s'accordent sur **une vision et un plan communs** comprenant de vastes actions transformatrices, y compris la détermination des besoins et des possibilités.

Un certain nombre de mesures doivent également être prises par les **autorités des échelons supérieurs** aux niveaux régional, national et européen afin d'encourager et de soutenir les actions transformatrices locales. Ces autorités devraient notamment :

- **reconnaître les dirigeants locaux** et leurs structures organisationnelles **comme des partenaires** d'une véritable gouvernance à plusieurs niveaux;
- organiser et/ou financer le **renforcement des capacités locales**;
- favoriser l'**action coordonnée** de toutes les politiques et sources de financement concernées;
- améliorer l'**accès au financement** et réduire la bureaucratie.

4. Que devraient faire les acteurs locaux?

4.1 S'unir autour d'un dirigeant local menant le processus de transformation local

La mise en œuvre de mesures en faveur de la vision rurale nécessite la participation d'un grand nombre de parties prenantes différentes, mais c'est en général un acteur (un individu, un petit groupe de personnes ou une organisation) qui lance le processus de développement ou sert de catalyseur. Ces «**dirigeants locaux**» peuvent provenir du secteur public, du secteur privé ou de la société civile, mais ils doivent au moins se distinguer par leur capacité à **inspirer, à motiver et à mobiliser** d'autres acteurs sur le territoire ainsi que par leur **civisme** ou leur sens du bien commun.

Le dirigeant local ne devrait pas être perçu comme le représentant d'un intérêt politique ou économique, mais devrait suivre un processus inclusif et démocratique. Les dirigeants locaux peuvent jouer le rôle de «champions» (qui défendent une cause importante pour la communauté locale), d'«ambassadeurs» (qui représentent certaines valeurs et mobilisent leur communauté) ou de «médiateurs» (qui rassemblent divers acteurs ou intérêts et favorisent les synergies entre eux).

Ces personnes ou organisations ne devraient pas travailler de manière isolée, mais avec un réseau de soutien pour assurer la mise en œuvre des actions à long terme. Il est essentiel de garantir la participation des jeunes (voir les documents très utiles de [Generation Europe — The Academy](#)), des femmes et des représentants des entreprises.

Dans les zones rurales isolées de Bulgarie, la [fondation Sun Land](#), qui travaille avec une trentaine de villages, utilise comme méthode la médiation culturelle pour favoriser les liens intergénérationnels et intersectoriels. L'initiative permet à de jeunes artistes de séjourner chez des femmes âgées vivant dans les zones rurales afin de favoriser les liens intergénérationnels et le capital social, renforçant de cette manière la résilience des communautés.



Les jeunes créent des solutions adaptées conjointement avec les villageois (par exemple pour la rénovation d'un vieux bâtiment scolaire) pour faire de ces villages des endroits habitables ainsi que pour démocratiser l'accès aux ressources. La culture est utilisée comme un levier pour lutter contre l'isolement social, les problèmes de santé mentale et d'autres problèmes urgents dans ce pays qui se dépeuple le plus rapidement au monde. Grâce aux médiateurs culturels, certains villages sont désormais en mesure d'attirer de nouvelles familles.

Voir également comment le village intelligent de [Hilvarenbeek](#), aux Pays-Bas, soutient les initiatives citoyennes par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers en développement local.

4.2 Adopter une structure organisationnelle appropriée permettant une large participation

Les nouvelles dynamiques nécessitent une structure organisationnelle permettant d'associer différents types d'acteurs, encourageant une large participation et combinant la prise de décision démocratique et la flexibilité.

Dans de nombreuses communautés rurales, il n'est pas nécessaire de mettre en place de nouvelles organisations ou structures, car il existe déjà des structures pouvant jouer ce rôle. Parmi les exemples figurent les organisations de mouvements villageois, les partenariats LEADER, qui fonctionnent bien, et les moteurs des initiatives relatives aux villages intelligents.

Néanmoins, il peut s'avérer nécessaire de consolider ces structures ainsi que de renforcer leurs capacités afin de couvrir un éventail plus large de domaines thématiques d'une importance capitale pour le territoire, tels que la mobilité, la santé et la culture, au moyen de politiques nationales/régionales ciblées (voir ci-après). Cela pourrait permettre de sensibiliser davantage leurs communautés aux structures locales et d'attirer de nouveaux soutiens.

Dans d'autres communautés, les principales parties prenantes peuvent choisir de ne pas utiliser de structures existantes ou nouvelles et se contenter de décrire les objectifs communs, les rôles et les responsabilités dans un contrat ou un accord.

En fonction du degré de formalisation, une communauté peut adopter divers formats:

- une **déclaration** commune ou une **déclaration d'intention** faite publiquement par les parties prenantes locales;
- un **accord de coopération** ou un **protocole d'accord** signé entre les principaux acteurs;
- un **accord de partenariat** avec une entité désignée représentant les partenaires en tant que chef de file ou organe responsable. C'est le cas de l'initiative LEADER dans certains États membres où les groupes d'action locale (GAL) ne disposent pas d'une entité juridique mais élisent l'un des partenaires en tant qu'organe responsable;
- un **instrument juridique formel** adopté par les parties prenantes (voir l'exemple de la charte du paysage ci-après);
- un **bureau spécifique** créé par les principales parties prenantes pour soutenir la coopération entre elles, par exemple des municipalités qui se réunissent pour former une structure intercommunale;
- une **entité juridique** spécifique créée pour la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action. De nombreux GAL LEADER ont la structure d'une organisation non gouvernementale établie spécifiquement pour mettre en œuvre la stratégie locale, tandis que d'autres exercent leurs activités en tant qu'entreprises privées à but non lucratif.



Accords plus informels

- Déclaration commune ou déclaration d'intention
- Accord de coopération ou protocole d'accord



Niveau moyen de formalisation

- Accord de partenariat avec une entité désignée
- Adoption d'un instrument juridique formel par les parties prenantes



Accords plus formels

- Structure ou bureau conjoint pour soutenir la coopération
- Entité juridique spécifique chargée de mettre en œuvre la stratégie ou le plan d'action

La charte du paysage catalan (Espagne) est un instrument juridique volontaire qui permet aux parties prenantes locales de travailler ensemble en vue d'améliorer le paysage et d'en faire un atout pour l'avenir. La [région du Priorat](#) l'utilise comme un axe de développement local plus large, permettant ainsi à la communauté de déceler les difficultés locales et de trouver des solutions adaptées en ce qui concerne le dépeuplement, la souveraineté alimentaire et énergétique, l'agriculture et la diversification économique.



La structure de gouvernance comprend des organes consultatifs de la Commission du paysage et du développement durable, soutenus par l'Office du paysage et divers services gouvernementaux de la région, ainsi que des forums participatifs de parties intéressées qui contribuent à encourager le débat et les initiatives.

La charte du paysage du Priorat est soutenue dans le cadre de la stratégie locale LEADER et nécessite une coopération étroite entre le conseil régional, l'Office du paysage et le GAL. En ce sens, la charte est un outil de coordination du développement local permettant de planifier des actions dans de nouvelles zones auparavant négligées, et est liée à des politiques de plus haut niveau, notamment le [pacte rural catalan](#).

Voir également l'exemple français d'un organe intercommunal dédié permettant une action conjointe: Pays Vallée du Loir, [présentation](#) et [vidéo](#) sur le thème «Favoriser la cohésion territoriale au moyen d'un instrument spécifique».

4.3 S'accorder sur une vision et un plan communs comprenant de vastes actions transformatrices

Les actions transformatrices entreprises au niveau local pour répondre aux besoins et rendre les zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères devraient être cohérentes et bien planifiées.

De nombreuses zones rurales font déjà l'objet d'un certain nombre de stratégies et de plans, et il n'est pas forcément nécessaire — ni même recommandé — de mobiliser la communauté pour élaborer un autre document stratégique. Il serait toutefois utile que l'ensemble de la communauté s'accorde sur une **vision globale commune** de sa région à l'avenir et que les acteurs concernés connaissent la **contribution apportée par leur action à la vision globale**, même si celle-ci est financée dans le cadre de stratégies ou de programmes nationaux ou régionaux.

Cette vision commune devrait **prendre comme point de départ des initiatives existantes** et couvrir un **éventail plus large de thèmes**: économie, environnement, infrastructures ou services tels que la santé, l'éducation, la mobilité et le logement. La vision rurale pourrait servir de cadre général pour explorer des thèmes pertinents pour les zones concernées. Il peut s'agir d'un processus long et progressif en fonction des besoins au niveau local, les parties prenantes locales n'étant pas nécessairement en mesure de mettre en place des actions relatives à tous ces thèmes dès le début.

La [région de Nock, en Haute-Carinthie](#), vise à devenir la meilleure région d'Autriche où vivre et travailler. Le GAL de la région de Nock a mis en place des groupes de travail réunissant 800 personnes et a élaboré une stratégie unique qui décrit les ambitions de la région.



Le financement de l'initiative LEADER n'étant pas suffisant pour concrétiser toutes ces ambitions, le GAL a également recours au Fonds social européen (FSE) et à d'autres sources de financement de l'UE et des États membres, de sorte que le financement de LEADER ne représente que 30 % de son budget total.

En outre, le GAL s'efforce de participer à des politiques de plus haut niveau. Par exemple, le gestionnaire du GAL a été associé à l'office national traitant de l'évolution démographique, bien que ces liens soient encore relativement limités.

Voir également l'exemple français d'un territoire innovant et de son réseau d'acteurs mobilisés autour d'une vision commune comprenant cinq défis: [présentation](#) et [vidéo](#) intitulées «Des hommes et des arbres».

Vous souhaitez faire quelque chose dans votre zone rurale, mais vous ne savez pas par où commencer?

Un certain nombre d'outils existent déjà.

- Le projet [Smart Rural 21](#) (2020-2022), financé par l'UE, a aidé des communautés rurales (villages) à élaborer des stratégies de villages intelligents et à mettre en œuvre des actions innovantes. Le [rapport final et la brochure](#) du projet présentent un ensemble [d'outils communautaires, de solutions locales innovantes](#) et d'enseignements tirés de la collaboration avec les communautés.
- La «[boussole pour l'autonomisation locale dans les zones rurales](#)» de l'Alliance européenne des communautés rurales (European Rural Community Alliance, ERCA) présente une série d'outils utiles et d'exemples.
- L'ensemble d'outils LEADER de l'UE, en particulier la section intitulée «[Comment constituer un groupe d'action local \(GAL\)](#)!», présente des suggestions utiles.
- La [boîte à outils rurale sur les possibilités de financement de l'UE](#) rassemble des informations sur les sources potentielles de financement et de soutien aux initiatives locales.



5. Que devraient faire les responsables politiques pour rendre l'action possible?

5.1 Reconnaître les dirigeants locaux et leurs structures organisationnelles comme des partenaires d'une véritable gouvernance à plusieurs niveaux

La [plateforme communautaire du pacte rural](#) permet de mettre en relation des pairs de toute l'Europe. En rejoignant la plateforme, les parties prenantes peuvent lancer des discussions thématiques ou y participer par l'intermédiaire de groupes communautaires, partager leurs expériences, trouver des partenaires et accéder à des documents utiles. [L'observatoire rural](#) est une source d'informations et de données utiles sur les zones rurales de l'UE.

Bien que de nombreuses communautés rurales s'organisent pour favoriser l'action locale, leurs efforts ont tendance à être négligés par les autorités nationales et régionales, qui se considèrent souvent comme les principaux moteurs du changement dans le monde rural.

Il peut s'avérer nécessaire de changer les mentalités pour que les communautés rurales soient

reconnues comme les principaux acteurs, que le pouvoir de décision leur soit délégué et qu'elles soient associées à la mise en œuvre de l'action locale dans des processus de gouvernance à plusieurs niveaux et faisant intervenir de multiples acteurs. Voir le document de prise de position du projet SHERPA intitulé «[Empowering rural areas in multi-level governance processes](#)» [«Donner aux zones rurales les moyens d'agir dans le cadre des processus de gouvernance à plusieurs niveaux»], qui donne des idées utiles sur la manière d'y parvenir.

Certaines communautés voudront peut-être qualifier leur action de «pacte rural local» afin de mettre en avant leur engagement à agir en faveur de la vision rurale. Le fait de s'associer à cette initiative politique européenne peut également permettre à ces zones d'être reconnues par les autorités régionales, nationales ou européennes. Les communautés qui ont bien progressé dans la mise en place des éléments mentionnés précédemment (aux sous-sections 4.1, 4.2 et 4.3) ou d'autres éléments pourraient envisager d'utiliser l'appellation «pacte rural» pour accroître leur visibilité, faire connaître leurs efforts et établir des liens avec d'autres communautés mettant en œuvre des approches similaires.

Dans de nombreux villages néerlandais, les communautés locales sont invitées à formuler des propositions d'actions transformatrices pour résoudre les difficultés locales. Elles élaborent des «plans de village» qui deviennent des «pactes de village» une fois que la communauté et la municipalité se sont mises d'accord sur la répartition des tâches.



Cette approche s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour donner plus de responsabilités aux populations locales et moins d'importance à l'État. Par exemple, la communauté locale a le pouvoir de contester l'action des pouvoirs publics et de reprendre la gestion des services publics si elle n'est pas satisfaite de leur qualité.

La première génération de «plans de village» a porté essentiellement sur les attentes des habitants à l'égard du gouvernement, tandis que les plans suivants ont davantage mis l'accent sur ce que les citoyens peuvent faire eux-mêmes.

L'exemple catalan (voir la sous-section 4.2) montre également comment différents services du gouvernement régional travaillent avec l'initiative locale afin d'accroître l'efficacité de la coordination des différentes politiques ciblant les zones rurales.

5.2 Organiser et/ou financer le renforcement des capacités locales

Pour que les communautés locales jouent un rôle plus important dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions transformatrices locales couvrant tous les domaines thématiques de la vision rurale, elles doivent avoir les **moyens** de le faire. Ceux-ci comprennent notamment **les connaissances, les compétences et les ressources humaines et financières** nécessaires pour accomplir le travail.

Le **renforcement des capacités**, qui englobe l'offre de formations, les conseils, l'apprentissage par les pairs et les informations ainsi que le financement nécessaire pour le personnel, le matériel de bureau et les déplacements, est une condition essentielle à l'autonomisation des communautés rurales. Des cours sur mesure, des services d'assistance et des outils en ligne fournissant des informations faciles à comprendre et des conseils ciblés doivent être mis à la disposition d'un large éventail d'acteurs ruraux.

Ces moyens devraient être complétés par une **animation communautaire** sur place, en particulier dans les zones où il ne se passe rien ou très peu de choses. Il est également très important de donner aux communautés rurales la possibilité d'apprendre les unes des autres au moyen de rencontres, de visites d'étude ou de stages.

Enfin, des fonds doivent être disponibles pour couvrir les **coûts de base** liés au fonctionnement d'un bureau et à l'emploi de personnes qui continueront à mobiliser les acteurs locaux autour du plan d'action et à assurer sa mise en œuvre de façon systématique. Ce renforcement des capacités pourrait être financé, par exemple, au moyen d'une assistance technique mise à la disposition des autorités de gestion responsables des financements de l'UE.

Les communautés écossaises peuvent élaborer des «[plans locaux](#)» qui formulent des propositions pour le développement et l'utilisation des terres. Une fois enregistrés auprès de l'autorité locale compétente, ils font partie du système de planification écossais et doivent être pris en considération.



L'organisme communautaire créé pour l'élaboration du plan sera responsable de sa mise en œuvre. Un [guide spécial](#) rédigé dans un langage clair et simple aide les communautés à suivre le processus, et plusieurs organisations sont à leur disposition pour leur apporter un soutien.

Les équipes d'apprentissage et de développement communautaires des autorités locales ou les services locaux d'aménagement peuvent aussi les aider à élaborer le plan.

Il est possible d'obtenir un soutien supplémentaire pour mettre en œuvre le plan. Par exemple, l'Alliance Langholm a obtenu de l'agence pour les entreprises du sud de l'Écosse (South of Scotland Enterprise Agency) un financement pour deux postes, celui de directeur d'entreprise communautaire et celui d'assistant de projet.

5.3 Favoriser une action coordonnée

Il a été établi que des systèmes de gouvernance appropriés et des mécanismes permettant de combiner différentes sources de financement et de favoriser les synergies font partie des [ingrédients clés du pacte rural au niveau national](#). Toutefois, il ne suffit pas d'assurer la coordination et la complémentarité au niveau des politiques. Il est important que cela soit traduit en actions concrètes sur le terrain.

Idéalement, les communautés rurales devront disposer d'un espace où elles pourront obtenir des informations transparentes et donner leur avis sur divers sujets liés aux politiques et aux financements sans avoir à consulter différentes institutions ou des règles et procédures divergentes. Il n'est pas nécessaire, et pas possible, de veiller à ce qu'un tel espace soit disponible dans toutes les communautés rurales, mais celui-ci ne devrait pas être trop éloigné des acteurs ruraux. Une solution raisonnable pourrait être de créer cet espace au niveau sous-régional (NUTS 3).

Il importe également de favoriser l'échange d'expériences, la coopération et la coordination, d'instaurer la confiance entre les autorités responsables des différentes sources de financement, et de veiller à ce qu'elles comprennent de la même manière les besoins et attentes des communautés rurales.

Dans certaines régions italiennes, la mise en œuvre de l'initiative LEADER (financée au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural) complète la stratégie du gouvernement relative aux régions intérieures, qui vise à renforcer la structure démographique des zones rurales.



En Toscane, le [GAL MontagnAppennino](#) joue le rôle d'animateur du développement rural qui soutient l'union des municipalités pour la mise en œuvre de la stratégie relative aux régions intérieures. Cette coopération crée des synergies, étant donné que la stratégie relative aux régions intérieures finance principalement des mesures mises en œuvre par des entités publiques, par exemple des projets d'infrastructure visant à lutter contre le dépeuplement et l'exclusion sociale, et que le GAL soutient des projets de collaboration portant sur le développement communautaire, les entreprises non agricoles et l'innovation.

Le GAL apporte également un appui technique aux entités publiques qui demandent un financement au titre de la stratégie relative aux régions intérieures. Au cours de la période 2021-2027, les GAL géreront également certaines mesures en la matière.

Voir également un exemple de coordination des fonds au niveau régional en [Finlande](#). Pour avoir un aperçu de la manière dont la mise en réseau peut contribuer à établir une compréhension commune ainsi qu'à favoriser la coopération et la confiance entre les autorités de gestion des financements, voir l'exemple de la Suède dans le document intitulé «[NRN support for LEADER/CLLD implementation](#)» [«Soutien du réseau rural national pour la mise en œuvre de LEADER/DLAL»] (p. 5).

5.4 Améliorer l'accès au financement et réduire la bureaucratie

Les communautés locales ne pourront pas mettre en œuvre leurs actions transformatrices si elles n'ont pas accès à des systèmes de financement suffisamment **souples** pour répondre à une grande variété de besoins et suffisamment **simples** pour permettre aux promoteurs de projets locaux d'obtenir un financement sans faire face à des formalités administratives excessives.

La [boîte à outils rurale sur les possibilités de financement de l'UE](#) (voir l'encadré p. 5) est également un outil précieux qui aide les communautés rurales à comprendre les complexités des possibilités de financement de l'UE.

Certaines autorités de gestion nationales ou régionales instaurent des règles complexes et des conditions pour l'administration des fonds de l'UE qui vont bien au-delà de la législation de l'Union (phénomène parfois qualifié de «surréglementation»).

Par conséquent, de nombreux acteurs locaux sont réticents à demander un soutien ou abandonnent leurs projets en raison de la longueur des processus décisionnels, ce qui crée une image négative du financement européen dans de nombreuses communautés locales. Le rapprochement du pacte rural et de la vision rurale des citoyens devrait ainsi s'accompagner **d'une rationalisation et d'une simplification** de l'accès aux financements de l'UE.

Étudiez d'autres suggestions concernant la mobilisation de différents acteurs pour la mise en œuvre de la vision rurale dans l'avis du [Comité économique et social européen \(CESE\)](#) intitulé «Vers une participation accrue des États membres, des régions et des acteurs de la société civile à la mise en œuvre de la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE».

L'utilisation d'options de coûts simplifiés (OCS) est une méthode importante pour simplifier l'accès au financement. Cela n'oblige pas les bénéficiaires à tenir un registre de chaque dépense relative à leur projet. Il leur suffit de démontrer qu'ils ont atteint les réalisations et

résultats convenus pour recevoir le financement.

En Finlande, un [système d'OCS](#) (montants forfaitaires) a déjà été utilisé pour de nombreux projets ruraux au cours de la période 2014-2020 dans le cadre de l'initiative LEADER et d'autres mesures. La simplicité du processus de demande a incité de nombreux petits bénéficiaires ou nouveaux bénéficiaires à réfléchir à des idées de projet, et des conseillers du GAL LEADER étaient à leur disposition pour les aider à choisir la meilleure option de financement.

Un autre moyen de faciliter l'accès au financement pour les petits bénéficiaires est le recours à des «projets parapluie» (ensembles de petites opérations traitées comme un seul projet à des fins administratives). Pour consulter d'autres exemples de réduction de la charge administrative pesant sur les acteurs locaux, voir le guide du Réseau européen des zones de pêche (European Fisheries Areas Network, FARNET) intitulé «[Mise en œuvre efficace du DLAL](#)».



Rejoindre la communauté du pacte rural et la plateforme en ligne

https://ruralpact.rural-vision.europa.eu/become-member_en



 www.ruralpact.rural-vision.europa.eu

 info@rural-pact.eu

Auteur: Urszula Budzich-Tabor

Soutien: Enrique Nieto, Paul Soto et Pascale van Doren

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025

© Union européenne, 2025. CC-BY 4.0

Photo de couverture: © andresr, Canva.com

Ce programme est mis en œuvre par



Print ISBN 978-92-68-22319-2 doi:10.2762/1284601 KF-01-24-027-FR-C

PDF ISBN 978-92-68-22318-5 doi:10.2762/5797341 KF-01-24-027-FR-N



Financé par
l'Union européenne